



République Française

Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève

Extrait du registre des délibérations

**Communauté de communes du Clermontais**

Date de la convocation	17 Mai 2018	Séance du : 30 Mai 2018
	Votes : 40	L'An Deux Mille dix-huit, le 30 Mai à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 30	Pour : 40	
Absents : 5	Contre : 0	
Représentés : 10	Abstention : 0	

Étaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieuranc Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Eric VIDAL (Villeneuve)

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Maryse FABRE (Canet) représentée par M. Claude REVEL (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet) représentée par M. Michel SABATIER (Canet), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault) représenté par M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault) représentée par M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Serge DIDELET (Mourèze) représenté par Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan)

Absents : M. Marc FAVIER (Canet), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Oton), M. Jean COSTES (Salasc)

**Objet : Conventions de mise à disposition de Mesdames BELLES Gisèle, BOUSQUET Patricia, BENEZET Karine, LUJAN Marie-Rose, REQUI Hélène et SALVADOR Fabienne avec la commune d'ASPIRAN**

Monsieur VALENTINI propose aux membres du conseil de se prononcer sur les projets de convention de mise à disposition à la Communauté de communes du Clermontais de Mesdames BELLES Gisèle, BOUSQUET Patricia, BENEZET Karine, LUJAN Marie-Rose, REQUI Hélène et SALVADOR Fabienne par la commune d'Aspiran pour régulariser l'année scolaire 2017-2018, selon les modalités suivantes :

- **Madame BELLES Gisèle :**

Durant la période du 01 septembre 2017 au 06 juillet 2018 à hauteur de 13 heures 40 minutes par semaine durant les périodes scolaires afin d'assurer l'encadrement des enfants dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) d'Aspiran selon un planning établi conjointement entre l'agent, le service jeunesse de la Communauté de Communes du Clermontais et la commune d'Aspiran, ré-ajustable après accord des parties selon les besoins du service.

- **Madame BOUSQUET Patricia :**  
Durant la période du 01 septembre 2017 au 06 juillet 2018 à hauteur de 12 heures par semaine durant les périodes scolaires afin d'assurer l'encadrement et la restauration des enfants dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) d'Aspiran selon un planning établi conjointement entre l'agent, le service jeunesse de la Communauté de Communes du Clermontais et la commune d'Aspiran, ré-ajustable après accord des parties selon les besoins du service.
- **Madame BENEZET Karine :**  
Durant la période du 01 septembre 2017 au 06 juillet 2018 à hauteur de 24 heures 30 minutes par semaine durant les périodes scolaires afin d'assurer la restauration des enfants et l'entretien des locaux de l'Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) d'Aspiran selon un planning établi conjointement entre l'agent, le service jeunesse de la Communauté de Communes du Clermontais et la commune d'Aspiran, ré-ajustable après accord des parties selon les besoins du service.
- **Madame LUJAN Marie-Rose :**  
Durant la période du 01 septembre 2017 au 06 juillet 2018 à hauteur de 12 heures par semaine durant les périodes scolaires afin d'assurer l'encadrement et la restauration des enfants dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) d'Aspiran selon un planning établi conjointement entre l'agent, le service jeunesse de la Communauté de Communes du Clermontais et la commune d'Aspiran, ré-ajustable après accord des parties selon les besoins du service.
- **Madame REQUI Hélène :**  
Durant la période du 01 septembre 2017 au 06 juillet 2018 à hauteur de 08 heures 20 minutes par semaine durant les périodes scolaires afin d'assurer l'encadrement des enfants dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) d'Aspiran selon un planning établi conjointement entre l'agent, le service jeunesse de la Communauté de Communes du Clermontais et la commune d'Aspiran, ré-ajustable après accord des parties selon les besoins du service.
- **Madame SALVADOR Fabienne :**  
Durant la période du 01 septembre 2017 au 30 novembre 2017 à hauteur de 08 heures 20 minutes par semaine durant les périodes scolaires afin d'assurer l'encadrement des enfants dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) d'Aspiran selon un planning établi conjointement entre l'agent, le service jeunesse de la Communauté de Communes du Clermontais et la commune d'Aspiran, ré-ajustable après accord des parties selon les besoins du service.

Il est précisé que le montant de la rémunération et des charges salariales correspondant aux volumes horaires hebdomadaires de ces agents sera remboursé par la Communauté de Communes du Clermontais à la commune d'Aspiran sur présentation d'un titre de recette trimestriel.

Cette proposition a reçu l'avis favorable de la commission moyens généraux réunie le 23 mai 2018.

Il est proposé d'approuver les conventions de mise à disposition présentées en annexe.

Monsieur le Président soumet ce rapport au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur VALENTINI, et après en avoir délibéré.

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** les conventions de mise à disposition Mesdames BELLES Gisèle, BOUSQUET Patricia, BENEZET Karine, LUJAN Marie-Rose, REQUI Hélène et SALVADOR Fabienne par la commune d'Aspiran à la Communauté de communes du Clermontais présentées en annexe,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES du CLERMONTAIS' around the top and 'HÉRAULT \* ST-JEAN-DE-MARVILLE' around the bottom. In the center of the stamp is a heraldic emblem featuring a seated figure holding a staff and a star above their head.

Jean-Claude LACROIX